ANNEXE 01

Autorisation de visite du maitre d’ouvrage et / ou de l’usager

La Maison de l’Architecture Occitanie-Pyrénées est une association loi 1901. Refondée en 2001, elle a pour vocation la promotion de l’architecture mais aussi l’ambition de participer à la diffusion de la culture à travers des actions diverses.

La Maison de l’Architecture Occitanie-Pyrénées organise le Prix Architecture Occitanie 2023, avec la collaboration du Conseil Régional de l’Ordre des Architectes d’Occitanie et la Maison de l’Architecture Occitanie-Méditerranée. Ce Prix régional a pour objectif de promouvoir et de récompenser la production des architectes de la région Occitanie et la production de l’architecture en région Occitanie.

L’agence d’architecture / la structure…………………………………………………………………….…..…… candidate au Prix Architecture Occitanie 2023 avec la réalisation / le projet ……….…………………….….……….…..…………………………….dont vous êtes le maître d’ouvrage / le commanditaire et / ou l’usager.

Dans le cas d’une réalisation, cette participation implique qu’en cas de sélection par le jury, une visite de la réalisation puisse être effectuée par les membres de ce jury.

Par la présente :

1. vous certifiez avoir été informé de cette candidature.

2. vous donnez votre accord pour cette visite.

Date :

*Signature du maître d’ouvrage /du commanditaire et /ou de l’usager précédée de la mention*

 *« bon pour autorisation »*